



# Newsletter Mars 2025

*Cette newsletter était la première que nous diffusions et nous espérons maintenir un rythme mensuel. Notre objectif est de maintenir les agents de la DGEE informés de la vie dans notre service et de leur rappeler leurs droits. Cette newsletter s'améliorera sans aucun doute au fil du temps, notamment grâce à vos retours et vos critiques. N'hésitez donc pas ! Nous sommes à votre disposition pour toute information.*



## Rythmes scolaires et recours en justice

Le syndicat de la fonction publique avait attaqué les nouveaux rythmes scolaires en août 2024, non sans avoir tenté toutes les approches de médiation possibles. Le syndicat espérait ainsi que de cette contrainte des 24 heures devant élèves naîsse un véritable projet tant pour les enfants que pour les fonctionnaires territoriaux qu'il défendait.

Les conclusions du rapporteur public ont été largement médiatisées et il semble que l'on s'oriente vers une annulation de ces "nouveaux rythmes scolaires" au motif que les avis des Comités Techniques Paritaires (CTP) n'ont pas été recueillis. Quelles conséquences pour demain ? Sans doute pas grand-chose pour les rythmes scolaires car le gouvernement n'appliquera sans doute pas la décision de justice. En revanche, il y aura un retour impératif du sujet sur la table des CTP. C'est une nouvelle occasion pour défendre un véritable projet et non laisser perpétuer le dispositif actuel. Dans bien des cas celui-ci consiste à envoyer les agents d'éducation pour les élèves en situation de handicap faire des photocopies, du rangement, du classement voire du ménage.

La section syndicale du SFP au sein de la DGEE plaide pour que les trois heures hebdomadaires qui seront libérées servent à de la formation et à de l'échange de bonnes pratiques. Plus globalement, nous espérons que cette décision de justice permettra au gouvernement, aux communes et aux associations de parent d'élèves de transformer cette contrainte en un dispositif bénéfique pour tous, et en premier lieu pour les élèves eux-mêmes.



section\_dgee@sfppolynesie.org



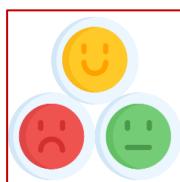
<https://sfppolynesie.org>



Syndicat de la Fonction Publique



Activités périscolaires au sein des écoles, aide aux devoirs, découvertes culturelles, les possibilités sont presque illimitées. Certes elles ont un coût, mais un coût aujourd'hui supporté intégralement par les familles qui doivent payer des garderies ou libérer du temps pour récupérer leurs enfants plus tôt. Il serait normal que ce coût soit reporté sur l'éducation nationale qui a imposé ce changement et qu'elle alloue un budget pour faire intervenir des personnes qualifiées dans les écoles auprès des élèves une fois l'enseignement terminé.



## Notations

Pour rappel, réglementairement la notation des agents doit être achevée avant le 31 mars 2025. Cette notation permet à chacun d'entre vous de progresser dans sa carrière et de connaître un petit coup de boost pour changer d'échelon plus rapidement à l'ancienneté maximale.

Si vous n'êtes pas en accord avec le projet de notation qui vous a été soumis, n'oubliez pas que vous pouvez le contester. La contestation est prévue par les textes et elle repose sur le respect de nombreuses règles... De préférence contactez-nous pour être accompagnés afin que votre dossier ne soit pas rejeté pour un pur vice de forme.

Très cordialement



Roata FROGIER  
*Représentante de la section syndicale*